

*COMMUNE NOUVELLE PORTE DU RIED
REGROUPANT HOLTZWIHR ET RIEDWIHR*

<p>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE PORTE DU RIED DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020</p>
--

*Sous la présidence de M. DURR Christian, Maire de la Commune Nouvelle
Porte du Ried*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Membres présents : Mmes et MM. BAUMANN Carine, BILLE Christian, BURDLOFF Thania, DEMANINS Patrick, DURR Christian, FLEITH Jean-Louis, GEISS Stéphan, GOULOUZELLE Edith, HAUMESSER Claire, HAUMESSER Marie, HAZOUME Jean-François, JAEGLI Jean-Claude, JAEGLI Quentin, MARTINEZ Sylvia, MEYER Laurence, OHLMANN Grégory, SCHILLINGER Michèle, SCHOTT Isabelle, SPEICHER Robert, TOILLIEZ Pierre, VOGEL Maïté.

Membres absents excusés et ayant donné procuration :
DUCHENE Alexandre donne procuration à DURR Christian
SCHWARTZ Karine donne procuration à SCHOTT Isabelle

Secrétaire de séance : Mme PARMENTIER Christelle

M. le Maire propose une minute de silence en hommage à Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING.

Avant de débiter les points inscrits à l'ordre du jour, Mme Isabelle BURDLOFF, graphiste, présente ses travaux sur le projet de futur logo de la commune nouvelle Porte du Ried.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020 ;
2. Urbanisme ;
3. Convention pour l'instruction d'autorisations d'urbanisme entre la commune et Colmar Agglomération ;
4. Ouverture de crédits avant le vote du budget 2021 ;
5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux ;
6. Divers.

1. Approbation et signature du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2020

Le procès-verbal, transmis par courriel à tous les membres, est commenté par M. le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Urbanisme

ANCIENS DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Signature d'arrêtés accordant des permis de construire pour le lotissement Oberfeld sur RIEDWIHR :

- Arrêté N°0011/2020 accordant un permis de construction à M. Ibrahim TEKBAŞ pour la construction d'une maison individuelle avec garage accolé sur le lot 9 du lotissement Oberfeld
- Arrêté N°0012/2020 accordant un permis de construction à M. Bruno HAUMESSER pour la construction d'une maison individuelle avec garage sur le lot 5 du lotissement Oberfeld
- Arrêté N°0013/2020 accordant un permis de construction à M. Julien CORDIER et Mme Audrey CORDIER pour la construction d'une maison individuelle avec garage sur le lot A4 du lotissement Oberfeld
- Arrêté N°0014/2020 accordant un permis de construction à Mme Lisa DENNY pour la construction d'une maison individuelle avec garage sur le lot A4 du lotissement Oberfeld
- Arrêté N°0015/2020 accordant un permis de construction à M. Cyril DUVIVIER pour la construction d'une maison individuelle avec garage double sur le lot B3 du lotissement Oberfeld
- Arrêté N°0015/2020 accordant un permis de construction à M. Lucas ANTOINE et Mme Nina ROTH pour la construction d'une maison individuelle avec garage sur le lot A10 du lotissement Oberfeld
- Arrêté N°0015/2020 accordant une déclaration préalable à M. Pierric PUECH pour la construction d'une piscine enterrée au 6 rue du Pommier HOLTZWHR

- Arrêté N°0016/2020 accordant une déclaration préalable à M. Pierre STRENTZ pour la construction d'une piscine au 14 rue Audie Murphy HOLTZWIHR
- Arrêté N°0017/2020 accordant une déclaration préalable à M. Steve BALTASE pour la construction d'une piscine au 28 rue du Colonel Cade HOLTZWIHR

NOUVEAUX DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. Turhan DOGAN (PC 068 143 20 B 0021) - Section 13 parcelle 203 - 3,98 ares
Lotissement Oberfeld lot 16 RIEDWIHR
Motif : Construction d'une maison individuelle avec garage
Zone urbanisée du RNU
En cours d'étude par le service instructeur
- M. et Mme Miguel GOMARIZ (PC 068 143 20 A 0011) - Section 33 parcelle 262 - 10,33 ares
Motif : Construction d'une maison avec garage et piscine
Zone U
En cours d'étude par le service instructeur
- M. Florent MEINRAD et Mme Pauline FINANCE (PC 068 143 20 A 0012) - Section 33 parcelle 159 - 10,64 ares
Motif : Construction d'une maison avec garage et piscine
Zone UB
En cours d'étude par le service instructeur

NOUVEAUX PERMIS DE DEMOLIR

- PD 068 143 20 A 0003 - Grange arrière du 10 rue du Général de Gaulle HOLTZWIHR
Motif : Démolition d'une partie de la clôture Nord pour créer un accès à la propriété
En attente de l'avis du service instructeur de la voirie départementale
- PD 0680143 20 B 0001 - 1 rue du Nord RIEDWIHR
Motif : Démolition d'une maison et d'une grange
En cours d'étude par le service instructeur

NOUVELLES DECLARATIONS PREALABLES

- M. Lucien FLEITH (DP 068 143 20 B 0009) 14 Grand Rue RIEDWIHR
Motif : suppression d'une clôture et d'une butte pour création de places de parking et mise en retrait du portail
Zone urbanisée du RNU

Avis favorable

- M. Giacomo MORABITO (DP 068 143 20 A 0062) 32 rue du Haute-Marne HOLTZWIHR
Motif : Modification du positionnement d'une piscine (PC 068 143 18 A 0023 - arrêté du 28/01/2019)
Zone Aua
Avis favorable
- ADOR SARL (DP 068 143 20 A 0063) 9 rue de la 5ème DB HOLTZWIHR
Motif : Division en vue de construction
Zone UB
En cours d'étude par le service instructeur
- M. Damien GEIGER (DP 068 143 20 A 0064) 43 rue du Général De Gaulle HOLTZWIHR
Motif : remplacement des tuiles, cheminées et fenêtres, isolation extérieure et création d'un portail rue du Parc.
Zone UB
Avis favorable
- M. Vincent WILDEMANN (DP 068 143 20 A 0065) 9a rue du Logelbach HOLTZWIHR
Motif : Pose d'un abri de jardin
Zone UB
Avis favorable
- Mme Fernande UTARD (DP 068 143 20 B 0010) 46 Grand Rue RIEDWIHR
Motif : Ravalement de façade
Zone urbanisée du RNU
Avis favorable
- M. Cyril AUBERT (DP 068 143 20 A 0066) 18 rue de la Maison Rouge HOLTZWIHR
Motif : Création d'une pergola (nouvelle déclaration préalable annulant et remplaçant la DP N°068 143 20 A 0002 du 16/01/2020 le projet devant subir des modifications)
Avis favorable

CERTIFICATS D'URBANISME

- Cua 068 143 20 A 1023 de Mtre LOEB OSSOLA pour la section 40 parcelle 290/291 à HOLTZWIHR

- Cua 068 143 20 A 1024 de Mtre Aurélia DAY pour la section 34 parcelle 19 à HOLTZWIHR
- Cua 068 143 20 B 1009 de Mtre Magali MULHAUPT pour la section 2 parcelle 167/102 à RIEDWIHR
- Cua 068 143 20 A 1025 de Mtre Bérénice GABRIEL-GARESSUS pour la section 33 239/016 240/16 241/16 à HOLTZWIHR

DIVERS

- Un courrier a été transmis à Néolia concernant la position de la Municipalité quant à leur projet rue Principale.

3. Convention pour l’instruction d’autorisations d’urbanisme entre la commune et Colmar Agglomération

M. Grégory OHLMANN, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal de l’importance de renouveler la convention pour l’instruction des autorisations d’urbanisme entre Colmar Agglomération et notre commune. Pour information, le coût pour la commune en 2019 a été de 7 804,49 euros (6 786,85 euros pour Holtzwihr et 1 047,64 euros pour Riedwihr avant le lotissement Oberfeld), ce qui représente 5,48 % des dossiers instruits (4,74 % pour Holtzwihr et 0,74 % pour Riedwihr). Le coût global 2019 pour Colmar Agglomération fut de 311 516 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents,

Décide de reconduire une convention avec Colmar Agglomération pour l’instruction des autorisations d’urbanisme,

Donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

4. Ouverture de crédits avant le vote du budget 2021

Vu les articles L 1111-1 et suivants, L 2121- 29 et 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les crédits ouverts en section d’investissement sur le budget 2020,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement du budget de l'exercice précédent, soit 90 600 €.

DECIDE que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2021, selon la répartition suivante :

- Chapitre 20 : 2 000 €.
- Chapitre 21 : 88 600 €.

5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

- Compte-rendu de la commission travaux du mardi 8 décembre 2020

- CVCB

La mise en place d'une CVCB sur le côté Est dans la rue Principale menant à la mairie est présentée. En effet, cette solution a semblé la plus adéquat pour répondre à nos objectifs de :

- Favoriser et sécuriser les déplacements doux
- Diminuer la vitesse des véhicules
- Dissuader les parkings sauvages

La question des parkings supprimés a été évoquée par plusieurs conseillers, pour les aides à domicile, les invités, les clients de commerces, etc. Il y aura toujours la possibilité de se garer dans les rues adjacentes ainsi que dans les cours privées, qui doivent être dotées selon le PLU en vigueur, de minimum 2 places de parking. La nouvelle signalisation sera effective début 2021, dès que la météo permettra aux entreprises sélectionnées de peindre la chaussée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, moins une voix,

Approuve la proposition de la commission travaux sur la mise en place de la CVCB.

- 30km/h

La commission a continué les réflexions pour la mise en œuvre du 30km/h dans toute la commune. En effet, la démarche Ville 30 consiste à établir la limitation à 30km/h comme norme de fonctionnement sur la majorité du périmètre urbain (80% des rues environ) et à ne conserver la limitation à 50km/h (voire exceptionnellement à 70km/h) que sur certaines rues absorbant un trafic important.

Cette démarche, pédagogique et non punitive, fonde sa légitimité essentiellement sur un **objectif de sécurité** demandé par de nombreux citoyens dans plusieurs dizaines de requêtes qui portaient sur les vitesses excessives dans nos deux villages et par les parents d'élèves en Conseil d'école. De plus, elle produit d'autres effets bénéfiques dont la forte réduction du « risque automobile » : les variables sont connues : à 50 km/h il faut 28 mètres pour s'arrêter sur route sèche contre 13 mètres à 30 km/h. On estime par ailleurs à 90 % le risque de morts pour un piéton percuté à 50 km/h contre 20% lorsque le véhicule roule à 30 km/h. Cette démarche entraîne de facto un plus grand usage de la marche et du vélo. De plus en plus de localités s'engagent dans cette voie et des réflexions sont en cours au plan gouvernemental pour une généralisation de ce dispositif 30/50 vu son impact environnemental.

Cependant, le Conseil Municipal a décidé de suivre l'avis consultatif du service département du Haut-Rhin, qui déconseille l'abaissement de la vitesse de 50km/h à 30km/h sur la RD4 qui traverse Holtzwihr pour deux raisons, le trafic dense s'élevant à environ 13 000 véhicules/jour et l'absence de ralentisseurs sur cette chaussée qui force le ralentissement des véhicules.

Des devis ont été lancés auprès de plusieurs sociétés de signalisation de marquage horizontal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve la proposition de la commission sur la mise en place de limitation de vitesse à 30km/h sur la commune nouvelle, hormis la RD4 qui reste à 50km/h.

- **Compte-rendu de la commission manifestations communales et démocratie participative du mercredi 9 décembre 2020**

- **Consultation citoyenne sur le logo communal**

Suite à la présentation réalisée par Isabelle BURDLOFF, graphiste, il est proposé d'organiser une consultation citoyenne afin que la population choisisse elle-même le futur nouveau logo communal parmi les deux logos sélectionnés par la Commission. Celle-ci débutera dès la parution du bulletin municipal de décembre et se clôturera le 10 janvier 2021. Lors du

Conseil Municipal de janvier 2021, la proposition ayant obtenue le plus de suffrages sera entérinée par le Conseil.

Les citoyens pourront participer de plusieurs manières différentes :

- Soit en déposant, dans la boîte aux lettres des Mairies, le bulletin de vote individuel joint au bulletin. Des bulletins supplémentaires sont disponibles en Mairies et téléchargeable depuis le site internet.
- Soit en se rendant en Mairies, aux horaires d'ouverture du public, où une urne est à leur disposition.
- Soit en ligne en flashant le QR code qui figurera dans le bulletin municipal et dont le lien est également disponible sur le site de la commune.

Chaque habitant de Porte du Ried dispose d'une unique voix. Les enfants peuvent aussi participer à la consultation. Tous les écoliers seront également mobilisés pour participer au vote.

Pour être comptabilisé, le vote devra contenir toutes les informations obligatoires.

- **Cérémonie des vœux 2021**

Compte tenu du contexte sanitaire qui semble encore très fragile et dont l'évolution est encore trop incertaine, notamment avec les conséquences encore inconnues des fêtes de Noël et du Nouvel an, **la cérémonie des vœux 2021 est annulée.**

- **Exposition 2020 « Le Grand Est célèbre de Gaulle »**

Dans la même lignée que la discussion sur les vœux 2021, un report au mois de janvier semble trop précoce eu égard au contexte sanitaire incertain.

Il est proposé de lancer cette exposition lors du 8 mai 2021 à Riedwihr afin qu'il y ait du sens autour d'une séquence mémorielle globale.

- **Syndicat Pôle Ried Brun**

- Convention territoriale globale Colmar Agglomération

Le comité syndical confirme l'engagement du Syndicat Pôle Ried Brun - Collège de Fortschwihr à la nouvelle convention CTG 2020-2024, au bénéfice des familles des communes adhérentes.

- Adhésion de la commune de Fortschwihr

Afin de mutualiser l'exercice des compétences scolaires et la gestion du périscolaire, le comité syndical prend acte de la décision d'adhésion de la commune.

- Anim'jeunes

Sur proposition de l'équipe d'animation Anim'jeunes, le type d'activité et les tarifs correspondants sont approuvés par le comité syndical. Pour les communes non adhérentes à la compétence animation jeunesse, les tarifs sont majorés de 2 €.

Le Conseil Municipal invite les jeunes à découvrir l'incroyable palette d'activités ludiques mise en place par les responsables du Pôle Ried Brun.

- Divers
 - Les frais inhérents aux bâtiments et au fonctionnement administratif du Syndicat Pôle Ried Brun seront à compter de l'exercice 2021 repartis entre toutes les communes adhérentes au Syndicat Pôle Ried Brun.
 - L'agent de maintenance et d'entretien sera embauché au Syndicat Pôle Ried Brun à raison d'un contrat de 10h hebdomadaires.
 - L'agent administratif et d'accueil partant à la retraite, son remplacement sera assuré par un recrutement dès le mois de mars 2021. Un poste administratif de 20h hebdomadaires sera ainsi créé.

- **Colmar Agglomération**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- Le principe des fonds de concours de Colmar Agglomération pour des aides à l'investissement des communes est reconduit pour l'année 2021. Le budget envisagé à cet effet est prévu à hauteur d'1,6M€.
- L'étude diagnostic dans le cadre du schéma directeur de l'assainissement va être réalisée sous la maîtrise de Colmar Agglomération afin d'analyser les réseaux d'assainissement de toutes les collectivités concernées. L'objectif sera de déboucher sur un programme pluriannuel de travaux permettant d'atteindre les niveaux réglementaires exigés par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de protéger les milieux aquatiques et l'aquifère dans la durée. D'importants investissements devront ainsi être envisagés sur une partie du réseau de Horbourg-Wihr dont le trop-

plein impacte depuis de nombreuses années le fossé du Kurzgraben traversant la commune de Holtzwihr à l'ouest.

- Colmar Agglo complètera également à hauteur de 500 € l'aide COVID que versera la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 5 salariés ayant subi une fermeture totale et payant un loyer.
- Une commande groupée de défibrillateurs est envisagée suite aux nouvelles normes concernant certains établissements recevant du public.
- **Rencontre avec l'Office du Tourisme intercommunal et communautaire**

L'Office de Tourisme intercommunal et communautaire, un outil au service de Colmar Agglomération :

La promotion touristique est un enjeu majeur de l'ensemble de la communauté d'agglomération. Une première rencontre entre la municipalité et les partenaires de l'office de tourisme a permis de faire un état des lieux des richesses du patrimoine de notre commune.

Une première réflexion nous a permis de valoriser différents piliers identitaires :

- un patrimoine culturel (église, mémoriel) ,
- des activités de pleine nature : sentiers pédestres, pistes cyclables...
- un patrimoine gourmand : producteurs locaux, maraîchers, marchés à la ferme...

Mme Michèle SCHILLINGER, Adjointe au Maire, a été désignée par Monsieur le Maire comme référente et interlocutrice privilégiée de ce nouveau partenaire.

6. Divers

- **Signature des actes de vente du lotissement Oberfeld**

Vu la délibération du 2 juillet 2020, fixant les prix de vente de l'are constructible du lotissement Oberfeld de Riedwihr suivants :

- Parcelle A1 : 15 000 €/are
- Parcelle 25 : 19 000 €/are
- Parcelles A3, A4, A5, A6, A7, A8, A9, A10, B1, B2, B3, C : 16 000 €/are

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Autorise M. le Maire à signer l'intégralité des actes de vente des terrains communaux et tous les documents afférents aux dites ventes.

Autorise M. le Maire à signer les actes de vente et tous les documents afférents.

- **Adjudication de bois de chauffage sur pied du 05/12/2020**

Mme Laurence MEYER, adjointe au maire, informe le conseil municipal que tous les 19 lots ont été vendus (soient 269 stères) pour un total de 5 040 €.

- **Décorations de Noël**

Mme Laurence MEYER, adjointe au maire, informe le conseil municipal que l'arrêt des illuminations de Noël est fixé au 04/01/2021. Un état des lieux est prévu pour adapter et améliorer l'harmonisation et la répartition des illuminations en 2021. Des solutions moins onéreuses de pose et dépose des motifs devront être envisagées.

Avec la collaboration de la directrice d'école Anne HERRMANN et de l'équipe enseignante, les écoliers du village ont décoré des rondins de bois, qui sont accrochés aux différents sapins de la commune. Le Conseil Municipal les remercie pour cette belle collaboration pour la décoration diurne de nos deux villages.

- **Travaux de taille et coupe d'arbre**

Mme Laurence MEYER, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que :

- o 13 prunus de la Grand'Rue et de la rue de Jepsheim de Riedwihl seront taillés en début d'année 2021 - taille d'entretien pour une croissance plus homogène.
- o Pour écarter tout danger, le grand saule mort et sec (champignons) situé à côté de l'école de Riedwihl (près de la bascule) va être coupé à la base.
- o Afin de sécuriser et protéger l'école Paul Friehe et les habitations avoisinantes, les énormes saules situés dans le fossé communal de cette zone vont être rabattus à une hauteur de 2,50/3m pour les transformer progressivement en une rangée de saules têtards. A l'avenir, les pousses pourront être taillées depuis le sol. Ces travaux seront réalisés durant les vacances de Noël 2020.

- **Bon d'achat pour Noël**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au vu de la situation sanitaire actuelle, le repas de Noël organisé chaque année avec le personnel communal ne pourra pas avoir lieu. Un bon d'achat sera remis à nos salariés.

- Fermeture des mairies

Les mairies seront fermées les jeudis 24 et 31 décembre. Une astreinte neige et technique reste toutefois en place sur la commune en cette fin d'année.

La séance est levée à 21h45.